APAVE
AGENCE DE LYON RIVE DROITE

4 rue des Draperies
69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
Tel : **04.72.32.52.52**

DONNEUR D'ORDRE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
5 Quai Vergy - BP8
70101 GRAY CEDEX
CONTACT : **Monsieur PAQUET Christophe**

EQUIPEMENTS - REPERAGE DES MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMANTELEMENT OU TRAVAUX

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'affaire : **A534129073-VNF-La Plate** Numéro de rapport **:A534129073-PB-1** Date : **14/11/2022**	Lieu d'intervention : **LA PLATE** **4 quai Vergy** **70100 GRAY** **Destinataire rapport :** **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**	Date d'intervention : Du **19/10/2022 au 19/10/2022** Intervenant : **Monsieur Lionel ESTASSY** Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 16 pages

EQUIPEMENTS - REPERAGE DES MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMANTELEMENT OU TRAVAUX

A OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif du repérage plomb avant travaux est d'identifier et de localiser les revêtements et matériaux contenant du plomb, susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme communiqué par le donneur d'ordre.

Ce repérage est un préalable aux démarches de prévention des risques pour la santé des intervenants sur le chantier et constitue un élément d'information pour la réalisation d'une évaluation des risques qui incombe au maître d'ouvrage et ne se substitue pas à cette dernière (article L.4531-1 du Code du Travail). Cette évaluation des risques permet le choix des mesures de prévention les plus adaptées.
Les niveaux d'exposition au plomb des intervenants dépendent notamment :

- De la concentration en plomb des revêtements, matériaux et produits
- Des tâches réalisées et des techniques mises en œuvre
- Des mesures d'organisation du chantier, de son ampleur et de sa durée

Ce repérage n'est ni un CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb), ni un DRIP (Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb) prévus par le code de la santé publique, qui s'inscrivent principalement dans un dispositif de prévention du saturnisme infantile.

Le présent rapport de repérage n'a pas pour objet d'émettre des préconisations.

B NATURE DE L'EQUIPEMENT

Type d'équipement, matériel, process ou article : **Ponton flottant**
Constructeur **: NC**
Date de construction **: 1992**

C PROPRIETAIRE

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
5 Quai Vergy - BP8
70101 GRAY CEDEX

Accompagnateur **: Aucun**

DONNEUR D'ORDRE

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
5 Quai Vergy - BP8
70101 GRAY CEDEX

D NATURE DES TRAVAUX

Travaux de curage complet du ponton.
Aucun descriptif ou programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

E OPERATEUR DE REPERAGE

Nom de l'opérateur :
ESTASSY Lionel
Organisme d'assurance : AXA FRANCE IARD
Adresse : 313 Terrasse de l'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX
N° de police : 10800807204
Date d'expiration : 31/12/2022

Signature :



F CONCLUSION

Nous avons recensé des revêtements et/ou des matériaux contenant du plomb dans les composants concernés par les travaux et accessibles le jour de notre visite.
Le code du travail ne fixe pas de limites massique ou surfacique en plomb dans les peintures en dessous desquelles il n'y aurait pas de mesures spécifiques (protection adaptée) à mettre en œuvre.
Toutes les mesures ou résultats d'analyse > 0 sont donc référencés dans le rapport.

Note informative :

- **Le Code de la Santé Publique dans le cadre du Constat de Risque d'Exposition au Plomb et de la lutte contre le saturnisme infantile a fixé un seuil de positivité de 1mg / cm² pour les mesures par fluorescence X et 1,5 mg/g pour les analyses physico chimiques / recherche du plomb acido soluble. Ces seuils ne peuvent servir de références en matière de protection des salariés.**
- **Le niveau de 0,3 mg/cm2 est le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils de mesure**

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

OBJECTIF DE LA PRESTATION 2
NATURE DE L'EQUIPEMENT 2
PROPRIETAIRE 2
DONNEUR D'ORDRE 2
NATURE DES TRAVAUX 2
OPERATEUR DE REPERAGE 2
CONCLUSION 2

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 4

LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 4
PERIMETRE DE REPERAGE 4
COMMENTAIRES MISSION 4

LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX CONTENANT DU PLOMB 5

METHODOLOGIE EMPLOYEE 7

RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 7

ANNEXES 8

CROQUIS 12

ATTESTATION D'ASSURANCE 15

1 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Evaluation des risques article L4531-2 du code du travail.
Principes généraux de prévention L.4121-2 du code du travail.
Prévention du risque d'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R.4412-59 et suivants du code travail.

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL

Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud-Est 2 rue Chanoine Ploton F 42000 SAINT-ÉTIENNE
N° accréditation : 1-1591

2.2 IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT, MATERIEL, PROCESS, ARTICLE CONCERNE :

Type d'équipement, matériel, process article	**Ponton flottant**
Date de construction :	**1992**
Constructeur	**NC**

2.3 PERIMETRE DE REPERAGE

Liste des locaux (visités / non visités) :

Local	Visite	**Justification**
Pont	OUI	/
Cales	OUI	/
Parois latérales	OUI	/

2.4 COMMENTAIRES MISSION

Néant

3 LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX CONTENANT DU PLOMB

L'identification des zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic par l'opérateur est fonction de de la nature et de la localisation des travaux prévus.
Apave a défini sous sa seule responsabilité le choix des unités de diagnostic qui ont fait l'objet du présent repérage (fluorescence X ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux ont fait l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures ont été réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Local : Pont

N°	Référence prélèvement	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm² ou mg/g)	Marge d'erreur	Observations
	P002	A	Bitte d'amarrage 		Métal		0,54		Peinture rouge
	P003	A	Ecoutille 		Métal		2		Peinture rouge
	P004	A	Equipement 		Métal		0,97		Peinture grise
	P001	A	Pont 		Métal		0,68		Peinture jaune

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	4	4	0

Local : Cales

N°	Référence prélèvement	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm² ou mg/g)	Marge d'erreur	Observations
	P006	A	Parois et plafond 	Métal	Peintures rouge et grise		0,48		

	Total	Positives	Non mesurées

Nombre d'unités de repérage	1	1	0

Local : Parois latérales

N°	Référence prélèvement	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm² ou mg/g)	Marge d'erreur	Observations
	P005	A	Coque extérieure 	Métal	Peinture noire		0,53		

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	1	1	0

Liste des prélèvements :

Localisation	Ref Prelevement	Référence PV	Matériaux	Résultat
Pont - Pont - A	P001	22Y031019-001	Métal	PRESENCE
Pont - Bitte d'amarrage - A	P002	22Y031019-002	Métal	PRESENCE
Pont - Ecoutille - A	P003	22Y031019-003	Métal	PRESENCE
Pont - Equipement - A	P004	22Y031019-004	Métal	PRESENCE
Parois latérales - Coque extérieure - A	P005	22Y031019-005	Métal - Peinture noire	PRESENCE
Cales - Parois et plafond - A	P006	22Y031019-006	Métal - Peintures rouge et grise	PRESENCE

4 METHODOLOGIE EMPLOYEE

4.1 RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du **plomb total** (sauf exigence du client de recherche du plomb acido soluble) par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou équivalent dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

5 ANNEXES

Document : PV d'analyses

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur Lionel ESTASSY
4 Rue des Draperies
69450 SAINT CYR AU MONT D'OR

Notre référence : AR-22-SG-051781-01

Numéro de dossier : 22Y031019
Référence de dossier : Réf. Dossier : A534129073-VNF-La Plate P

Immeuble ou site concerné : LA PLATE 4 quai Vergy - 70100 GRAY

Propriétaire : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 22Y031019-001 - Référence *P001 Métal Pont - Pont - A*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 22Y031019-002 - Référence *P002 Métal Pont - Bitte d'amarrage - A*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 22Y031019-003 - Référence *P003 Métal Pont - Ecoutille - A*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 22Y031019-004 - Référence *P004 Métal Pont - Equipement - A*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 22Y031019-005 - Référence *P005 Métal - Peinture noire Parois latérales - Coque extérieure - A*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

- N° 22Y031019-006 - Référence *P006 Métal - Peintures rouge et grise Cales - Parois et plafond - A*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Ploton
F-42016 ST ETIENNE Cedex 1
Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Ploton
F-42016 ST ETIENNE Cedex 1
Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD-EST SAS
REFERENT SOUS TRAITANT
EUROFINS ABSE
2 rue Chanoine Ploton
42000 SAINT ETIENNE

RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB TOTAL DANS LES PEINTURES

N° de rapport d'analyse : AR-22-LE-098584-01 Date d'émission de rapport : 07/11/2022 14:44 Page1/2
Dossier N° : 22A032768 Date de réception : 03/11/2022
Référence dossier Client:Réf. Dossier : A534129073-VNF-La Plate PImmeuble ou site concerné : LA PLATE 4 quai Vergy - 70100 GRAYPropriétaire : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Référence Commande : EUFRSG20001427922Y031019

N° Echantillon		001	002	003	004	005
Référence client de l'échantillon		22Y031019-001 - P001 Métal Pont - Pont - A	22Y031019-002 - P002 Métal Pont - Bitte d"amarrage - A	22Y031019-003 - P003 Métal Pont - Ecoutille - A	22Y031019-004 - P004 Métal Pont - Equipement - A	22Y031019-005 - P005 Métal - Peinture noire Parois latérales - Coque extérieure - A
Matrice		Ecailles de Peintures	Ecailles de Peintures	Ecailles de Peintures	Ecailles de Peintures	Ecailles de Peintures
Préparation du Plomb						
LE07S : **Préparation plomb total sur écailles de peinture**						
Prise d'essai	g	0.1478	0.1843	0.0501	0.103	0.1894
Minéralisation		Minéralisation à l'acide nitrique	Minéralisation à l'acide nitrique	Minéralisation à l'acide nitrique	Minéralisation à l'acide nitrique	Minéralisation à l'acide nitrique
Analyse du Plomb Total						
LSA5L : **Analyse plomb total sur écailles de peinture** *F-AAS - ISO 6503*						
Concentration en plomb total	mg/l	0	0	0	0	0
Limite de quantification calculée	mg/g	0.677	0.543	2.00	0.971	0.528
Concentration en plomb total calculée	mg/g	<0.677	<0.543	<2.00	<0.971	<0.528
				(1)		

Observations (associées aux échantillons selon l'indexage en bas du tableau) :

(1) La quantité de l'échantillon est inférieure à 0.2 g. La limite de quantification (LOQ) s'en trouve donc augmentée. Le résultat du dosage peut s'en trouver altéré en cas d'hétérogénéité de l'objet soumis à l'essai. Le laboratoire décline toute responsabilité concernant l'impact de tel phénomène sur les résultats.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB TOTAL DANS LES PEINTURES

N° de rapport d'analyse : AR-22-LE-098584-01 Date d'émission de rapport : 07/11/2022 14:44 Page2/2
Dossier N° : 22A032768 Date de réception : 03/11/2022
Référence dossier Client:Réf. Dossier : A534129073-VNF-La Plate PImmeuble ou site concerné : LA PLATE 4 quai Vergy - 70100 GRAYPropriétaire : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Référence Commande : EUFRSG20001427922Y031019

N° Echantillon		006
Référence client de l'échantillon		22Y031019-006 - P006 Métal - Peintures rouge et grise Cales - Parois et plafond - A
Matrice		Ecailles de Peintures
Préparation du Plomb		
LE07S : **Préparation plomb total sur écailles de peinture**		
Prise d'essai	g	0.2102
Minéralisation		Minéralisation à l'acide nitrique
Analyse du Plomb Total		
LSA5L : **Analyse plomb total sur écailles de peinture**		
F-AAS - ISO 6503		
Concentration en plomb total	mg/l	0.24
Limite de quantification calculée	mg/g	0.476
Concentration en plomb total calculée	mg/g	<0.476

L'incertitude de mesure concernant les résultats émis sur ce rapport peut être fournie sur demande.



Alex Balliet
Technicien de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

Commentaire :	

CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	A534129073-VNF-La Plate			Adresse de l'immeuble :	LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY
N° planche :	1/3	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis



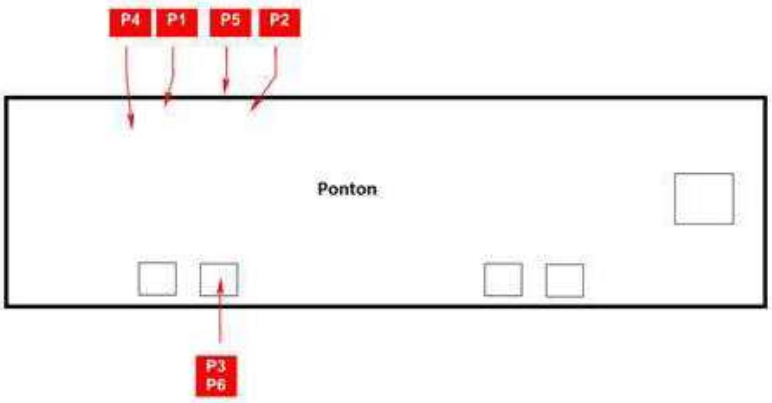


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	A534129073-VNF-La Plate			Adresse de l'immeuble :	LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY
N° planche :	2/3	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Ponton vue 1



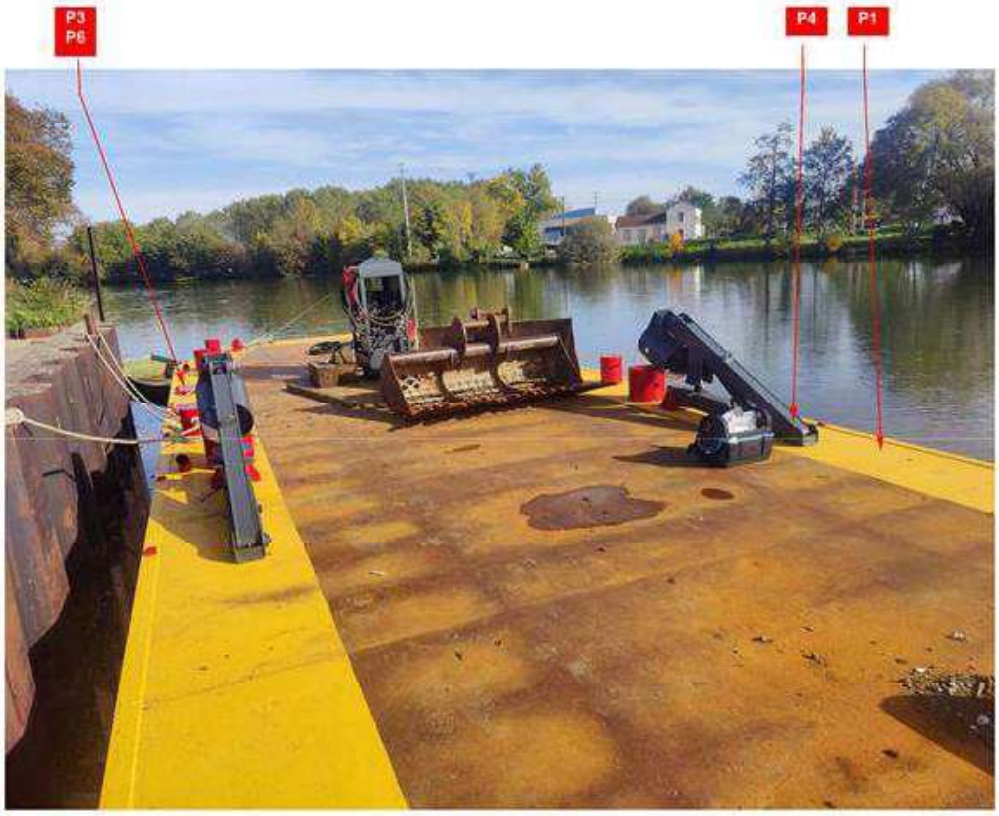
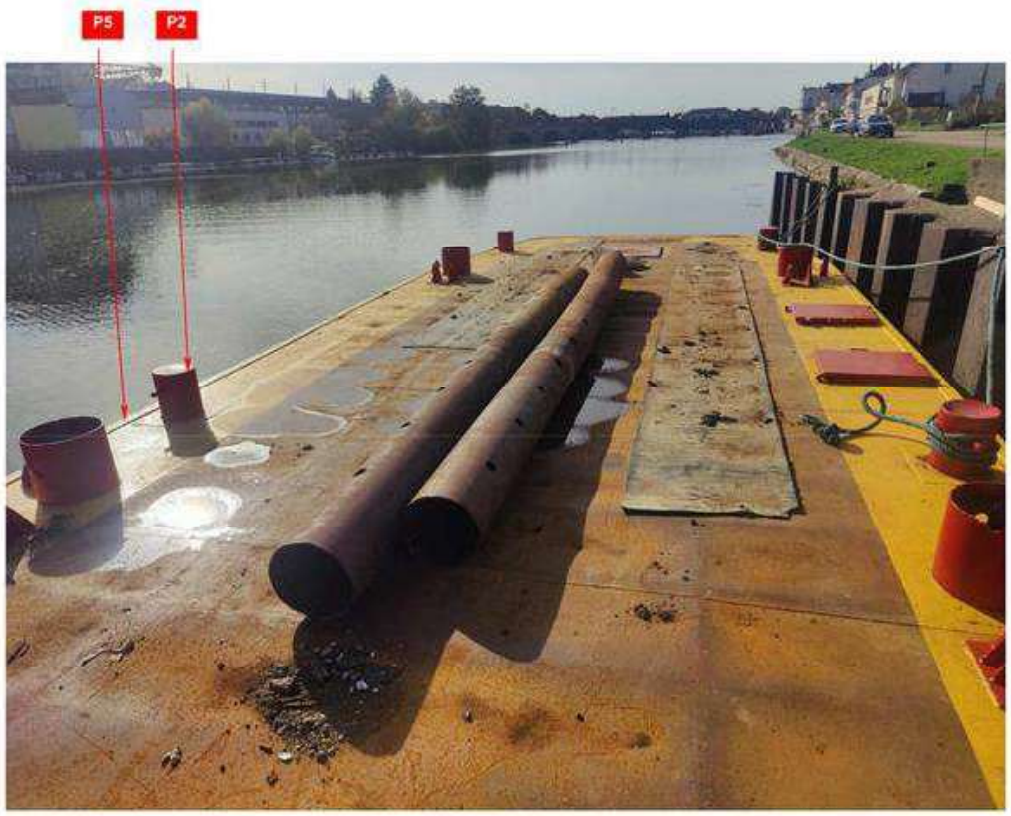


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	A534129073-VNF-La Plate			Adresse de l'immeuble :	LA PLATE 4 quai Vergy 70100 GRAY
N° planche :	3/3	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Ponton vue 2





ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat RC n° 10800807204 1/2

AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, atteste par la présente que l'assuré :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale **APAVE SUD EUROPE SAS**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **10800807204**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- laboratoires d'analyses (non médicales)
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces métiers,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Contrat RC n° 10800807204 2/2

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus *Sans pouvoir excéder pour :*	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada *sous-limités :* c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	5 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

***Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022 au 31/12/2022** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre le 30/12/2021
Par délégation
POUR L'ASSUREUR :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance